

## Nous avons des réponses à vos questions – Relève Professorale

Ce document « Questions - Réponses » est un document évolutif. Il s’adresse, en premier lieu, aux personnes candidates et aux bureaux de la recherche.

Nous vous invitons à le consulter avant de communiquer avec nous. En espérant que ces informations vous seront utiles.

Ce document fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\)](#).



Questions	Réponses	Dernière mise à jour
<b>FRQnet</b>		
		Juin 2024
<b>ADMISSIBILITÉ</b>		
<b>Situation</b>	<b>Est-ce que je suis admissible ?</b>	
J’ai une expérience en tant que professeur ou professeure dans un établissement hors Québec ou à l’international.	<b>Oui.</b> Vous devrez toutefois nous fournir les preuves d’emploi afin que nous soyons en mesure de déterminer si la période durant laquelle vous avez exercé doit être décomptée de la période d’admissibilité. <u>Il est à votre avantage d’indiquer clairement dans votre CCV le type de poste obtenu</u> (le terme <i>professeur ou professeure</i> , n’est pas suffisant). Tous documents transmis devraient être traduits en français ou en anglais.	
J’ai pris un congé de maternité, un congé pour des raisons de santé ou pour un deuil, durant la période d’admissibilité de 3 ans.	<b>Oui.</b> Votre période d’admissibilité sera prolongée afin de compenser cette période. Afin de vous prévaloir de cette prolongation, vous aurez à compléter un formulaire <i>Prolongation Exceptionnelle de la période d’admissibilité (PEPA)</i> . Le lien et les instructions se trouvent dans les règles de programme.	Mai 2024

J'ai un poste de professeur associé ou de professeure associée dans une université québécoise.	<b>Non.</b> Ce programme s'adresse exclusivement aux personnes candidates de statut 1. Le poste de professeur associé ou de professeure associée implique que vous recevez votre salaire d'un autre établissement d'enseignement ou de recherche.	
J'ai déjà présenté une demande qui a été jugée non admissible.	<b>Oui.</b> Selon la raison invoquée. Toutefois, une fois le processus d'évaluation enclenché, vous êtes réputé en évaluation. Ce qui réduit vos opportunités de réappliquer une 2 <sup>e</sup> fois durant la période d'admissibilité du programme.	
<b>Programmes du Continuum de carrière</b>		
Je possède une subvention active dans les programmes NOVA ou Équipe en tant que personne chercheuse principale (CP)	<b>Non.</b> Avoir une subvention active veut dire que vous recevez toujours des versements de paiements pour cette subvention.  Une prolongation autorisée de la période d'octroi n'est pas considérée comme étant une subvention active.	Avril 2022
<b>CONSTITUTION DE LA DEMANDE</b>		
Est-ce que je peux présenter un projet qui fait partie de ma programmation de recherche CRSNG ?	La subvention de la relève professorale finance un PROJET de recherche. Si tel est le cas, assurez-vous de bien expliquer le non-chevauchement avec des projets existants ou terminés que ce soit au point de vue des objectifs spécifiques, de la méthodologie ou du budget reçu.	
<b>Liste de personnes expertes</b>		
J'ai étudié avec une personne qui travaille dans le même domaine que moi. Puis-je l'inclure dans ma liste d'experts et expertes externes ?	<b>Non.</b> La liste d'experts et d'expertes externes n'est pas une liste de personnes qui peuvent vous recommander ou attester de votre expertise.  Cette liste doit inclure des personnes expertes dans votre domaine de recherche ici ou d'ailleurs. Vous êtes la personne la mieux placée afin de déterminer la pertinence d'une expertise dans votre domaine.  Assurez-vous de ne pas avoir de conflits d'intérêts avec ces personnes, car ceci pourrait vous pénaliser.	

	<p>Veillez, vous référer au <a href="#">RGC</a> pour des exemples concrets (section 4.2). La conduite responsable en recherche exige que de part et d'autre les conflits d'intérêts soient déclarés afin d'en faire une gestion transparente et rigoureuse.</p>	
<p>Est-ce que je dois contacter les personnes dans ma liste d'experts et d'expertes afin de m'assurer de leur disponibilité ?</p>	<p><b>Non.</b> Il est fortement déconseillé de faire ce genre de démarche qui pourrait influencer l'intégrité du processus d'évaluation. (4.3 RGC)</p>	<p>Mai 2024</p>
<p><b>CV commun canadien</b></p>		
<p>J'ai déposé mon CV commun canadien sur le site CCV et la mise à jour n'a pas encore eu lieu dans la section CCV de mon portfolio FRQnet ?</p>	<p>La mise à jour des CV communs canadiens peut prendre <b>jusqu'à 48 heures</b> entre le moment que vous avez actualisé votre CV sur le site du CCV et que celui-ci soit transmis dans votre portfolio FRQnet.</p> <p><b>Le système FRQnet ne vous permettra pas de transmettre votre demande si la section du CV commun canadien de votre portfolio n'est pas mise à jour.</b></p> <p>Le CCV ainsi que les contributions détaillées doivent être actualisés dans les <b>12 mois précédents la date de dépôt</b>. Le système actualise la date limite au mois de juin de chaque année.</p> <p>Assurez-vous de prendre le <b>gabarit FRQNT</b> ainsi que de suivre les instructions disponibles sous l'onglet <a href="#">Accès Portails</a> sur les informations à transmettre dans votre CV dès le début afin d'éviter des retards.</p>	

<p>J'ai déposé mon CV commun canadien sur le site CCV pour appliquer à un programme FRQSC ou FRQS. Est-ce que je peux utiliser ce même CV commun pour ma demande au programme Relève professorale ?</p>	<p><b>Non.</b> Le programme relève professorale exige le format du CV commun canadien dans son gabarit FRQNT.</p> <p><b>Ceci est une condition d'admissibilité.</b></p>	
<p><b>PROCÉDURE DE DÉPÔT</b></p>		
<p>Qui est la personne dans mon établissement responsable de la transmission des demandes au FRQNT ?</p>	<p>La personne responsable de votre établissement est un membre du bureau de la recherche. Un gestionnaire peut déléguer à un conseiller ou une conseillère à la recherche le mandat de transmettre les demandes au FRQNT.</p> <p>Vous <u>ne pouvez pas transmettre</u> directement votre demande au Fonds. Elle doit préalablement avoir été approuvée par votre établissement gestionnaire qui a la responsabilité de transmettre la demande au FRQNT.</p> <p>La personne candidate transmet sa demande de financement auprès de l'établissement à travers le portfolio FRQnet.</p> <p><b>Nous vous recommandons de vous assurer d'identifier rapidement cette personne-ressource et de sa disponibilité avant la date limite de transmission au FRQNT.</b></p>	
<p>J'ai déposé ma demande à 16 h 01 ! Est-ce que je peux la transmettre au fonds via courriel ?</p>	<p><b>Malheureusement non.</b> La date et l'heure limite de transmission sont fermes.</p> <p>Seulement si nous détectons que le système FRQnet a commis une erreur, une solution vous sera proposée.</p> <p>Étant donné l'achalandage important sur le portfolio ou portail FRQnet la journée de dépôt, nous vous recommandons fortement de ne pas attendre à la dernière minute.</p>	

<p>J'ai déposé ma demande, mais le portfolio FRQnet m'indique qu'il y a une erreur dans la section du CV commun canadien. Pourtant j'ai bien un CCV ainsi que mes contributions détaillées.</p>	<p>Le CCV ainsi que les contributions détaillées doivent être actualisés dans les <b>12 mois précédant la date de dépôt</b>. Le système actualise la date limite au mois de juin de chaque année.</p>	
<p><b>Dépôt de la demande de financement dans le portfolio FRQnet</b></p>	<p>La personne candidate doit déposer tous les documents demandés dans son Portfolio FRQnet <b>avant la date limite interne de l'établissement gestionnaire</b>.</p> <p>Pour connaître cette date, veuillez communiquer avec la personne responsable de la recherche de votre établissement (Bureau de la recherche, Décanat, etc.).</p> <p><i>La mention « Transmis à l'établissement » apparaît dans le portfolio</i></p>	
<p><b>Approbation de la demande de financement par l'établissement gestionnaire</b></p>	<p>L'établissement gestionnaire doit approuver la demande de financement via le portail de l'établissement FRQnet avant que celle-ci ne soit transmise au FRQNT.</p> <p>À cette étape, l'établissement gestionnaire peut retourner la demande à la personne candidate pour modification.</p> <p><i>La mention « À réviser » apparaît dans le portfolio.</i></p> <p>Celle-ci devra par la suite <b>redéposer</b> la demande dans son portfolio FRQnet pour une nouvelle approbation de l'établissement.</p>	
<p><b>Transmission de la demande de financement via FRQnet au FRQNT</b></p>	<p>La transmission de la demande est effectuée par l'établissement gestionnaire avant la date limite du concours soit le <b>10 septembre 2024 à 16 h</b>.</p> <p><i>La mention « Transmis au Fonds » apparaît dans le portfolio FRQnet de la personne candidate.</i></p>	

DÉPENSES		
Subvention de fonctionnement		
	Est-ce que c'est une dépense admissible ?	
Je souhaite utiliser Calcul Québec, Génome Québec ou toutes autres plateformes de calcul ou de génomique.	<b>Oui.</b> Vous devez l'indiquer sous la catégorie <i>Frais de plateformes (location, entretien et réparation) (ex. animalerie, serre, banc d'essai...)</i> dans votre budget de fonctionnement.	
Je souhaite créer un site web pour faciliter le partage d'expériences avec les communautés impliquées dans la recherche.	<b>Oui.</b> Les frais liés aux télécommunications (utilisation de service de visioconférence, webinaire, site web et médias sociaux).	
Est-ce que je peux utiliser ma subvention de fonctionnement afin de payer les frais de publication dans une revue en libreaccès immédiat?	<b>Oui.</b> Selon la section 8.9 <i>Frais de diffusion et de transfert des connaissances</i> des RGC et en vertu de la Politique de diffusion en libre accès des FRQ (2022), seuls les frais de diffusions dans des revues en libre accès immédiat sont autorisés.	
Subvention d'équipement		
Je veux acheter un ordinateur pour mon étudiant ou étudiante. Est-ce que je peux utiliser cette subvention d'équipement ?	Les comités d'évaluations ont de grandes réserves d'accepter ce genre/type de demande dans la subvention d'équipement. De plus, l'équipement demandé doit être de plus de 7 000 \$, ce qui se traduit par un parc informatique, des serveurs et d'autres composantes très dispendieuses. Nous vous recommandons d'utiliser d'autres sources de financement, par exemple votre subvention de démarrage.	
J'ai reçu une soumission venant de l'étranger. Est-ce que je peux la présenter comme justificatif ?	<b>Oui.</b> Simplement vous assurez que les informations dans la section justification soient bien en dollar canadien. N'oubliez pas d'y inclure également les frais de transport et de dédouanement. Finalement, assurez-vous de vérifier avec vos services des finances si d'autres frais peuvent s'appliquer.	
Que veut dire « disponible dans la région »?	Dans le cadre de ce programme, la région est limitée par un rayon de 20 km autour de l'établissement de la personne CP.	
Je n'ai pas reçu la totalité du montant justifié dans ma demande. Pourquoi ?	La justification n'a pas convaincu le comité d'évaluation de la nécessité d'acquérir l'équipement demandé ou le modèle demandé en lien avec les méthodes et besoins présentés dans la proposition.	

<p>Est-il possible de modifier les montants alloués à un équipement, à la suite d'une mise à jour de ma soumission ?</p>	<p><b>Oui.</b> Tout en respectant le montant qui vous a déjà été alloué. Si le montant dépasse ce montant, une lettre de votre établissement vous sera demandée afin d'en autoriser l'achat.</p> <p>Pour ce faire, vous devez nous envoyer une modification à l'équipement via la section <i>Gérer mon financement du portail FRQnet</i> en justifiant tout changement à la demande originale afin que celle-ci soit autorisée par les Fonds.</p> <p>Celle-ci doit contenir les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une nouvelle soumission, même pour un équipement de moins de 25 000\$;</li> <li>2. Si une contrepartie financière est requise de la part de votre établissement, une lettre nous confirmant l'engagement de votre établissement sera nécessaire.</li> <li>3. Un page justifiant la cohérence du nouvel équipement avec la proposition de projet; (je souhaite vous rappelle que votre demande d'équipement a été évaluée en lien avec les besoins de votre proposition de recherche).</li> </ol>	<p>Mai 2024</p>
<p>Pourquoi dois-je dépenser la subvention d'équipement au cours des 12 premiers mois à la suite de la réception de la lettre d'octroi ?</p>	<p>La demande d'équipement étant évaluée à même la section de la méthodologie de votre projet, il est essentiel que vous en fassiez l'acquisition rapidement afin de ne pas retarder l'avancement de votre projet de recherche. De plus, une période d'apprentissage est à prévoir afin que vous et vos PHQ soyez totalement fonctionnels avec son utilisation.</p>	
<p><b>PROCESSUS D'ÉVALUATION</b></p>		
<p>Est-ce que ma demande sera évaluée par des pairs de mon domaine de recherche ?</p>	<p><b>Oui.</b> Nous mettons tous nos efforts afin que votre demande soit évaluée par des pairs de votre <u>domaine de recherche</u>. Toutefois, il est fort probable que les membres du comité ne soient pas spécifiquement dans votre <u>champ de recherche</u>. Assurez-vous de vulgariser suffisamment votre demande (éviter un jargon trop hermétique) et définissez toutes les acronymes au moins une fois.</p>	

DURÉE ET GESTION DES SUBVENTIONS	
Je souhaite prolonger ma période de subvention d'un an afin de dépenser les sommes restantes et cela selon l'article 6.10 des <a href="#">RGC</a> . Comment dois-je m'y prendre ?	La demande de prolongation doit toujours être justifiée dans le rapport financier annuel à la section <i>Report de solde</i> .  <u>Cette prolongation n'est pas automatique.</u>
J'ai des questions concernant ma subvention.  À qui dois-je m'adresser ?	Nous invitons les titulaires d'octroi de contacter en premier lieu leur bureau de la recherche ou leur conseiller et conseillère à la recherche. Cette ressource inestimable est là pour vous accompagner dans toutes les étapes de votre recherche.  Toutefois, c'est avec grand plaisir que nous répondrons à vos questions via l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:releve.professorale.nt@frq.gouv.qc.ca">releve.professorale.nt@frq.gouv.qc.ca</a> ou par téléphone : 418-643-8560-3355.
ANNONCE DES RÉSULTATS	
Quand seront annoncés les résultats du concours ?	Comme tous les ans, les résultats du concours sont annoncés aux personnes candidates vers le 30 avril.
Est-ce que la liste des octrois est un classement général de toutes les demandes recommandées ?	<b>Non.</b> Le taux de financement est appliqué à chaque comité sur l'ensemble des demandes recommandées pour le financement. Il n'y a donc pas de classement général des octrois pour toutes les demandes évaluées. De plus, dans l'éventualité qu'une personne se désiste de son financement, le financement n'est pas accordé à la personne suivante dans le classement final du comité.
Si je retire ma demande de subvention d'équipement, est-ce que je peux recevoir quand même une subvention de fonctionnement ?	<b>Non.</b> Les fonds pour la demande de subvention d'équipement ne proviennent pas de la même enveloppe que la subvention de fonctionnement. Retirer votre demande d'équipement ne vous permet donc pas de recevoir la subvention de la relève professorale.

Quelles sont les documents que je vais recevoir dans mon portfolio en lien avec l'annonce des octrois?	Vous recevrez 3 documents : 1-la lettre d'annonce, incluant deux annexes concernant la note global pour chaque critère d'évaluation, le rang et les informations financière le cas échéant. 2-le rapport d'évaluation consolidés 3-la lettre d'annonce fournie à l'établissement sans les annexes.	
<b>RAPPORT FINANCIER</b>		
Puis-je reporter le solde de la 1 <sup>ère</sup> à la 2 <sup>ème</sup> année de ma période d'octroi?	<b>Oui.</b> À la section « utilisation du solde » dans le rapport financier, choisissez « <i>le solde sera reporté à la prochaine année</i> ».	
Je n'ai pas encore reçu mon invitation à compléter mon rapport financier annuel. Quand aurais-je accès à ce dernier ?	Les rapports financiers sont accessibles à votre établissement gestionnaire qui doit compléter les sections de redditions de compte. Vous recevrez un avis de votre établissement à travers votre portfolio FRQnet qu'une action doit être entreprise. Seulement après cette étape réalisée par votre établissement vous serez en mesure de compléter les sections du ou de la titulaire, incluant ce que vous voulez faire avec vos sommes restantes, ainsi que le nombre et les montants alloués à la formation des PHQ.	
Pourquoi dois-je indiquer à deux endroits différents la présence de PHQ dans le projet ?	Il est important d'indiquer à la section correspondante le nombre de PHQ impliqué dans le projet ainsi que les montants qui leur sont accordés. Sans ces deux informations, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le pourcentage des subventions qui est distribué à la formation de la relève scientifique.	
<b>DEMANDE DE PROLONGATION</b>		
Où puis-je demander une prolongation d'un an supplémentaire?	Toute demande de prolongation afin de dépenser un SOLDE DISPONIBLE pour <u>une année supplémentaire</u> (6.10 des RGC) peut être sollicitée à partir du Portfolio FRQnet 6 mois avant la fin de la période d'octroi OU via le rapport financier du 31 mars.	Juin 2022
Puis-je demander une prolongation uniquement sur la portion équipement de ma subvention ?	La subvention d'équipement est associée à la subvention principale. Il n'est donc pas possible de prolonger uniquement la subvention d'équipement au-delà de la date de fin de la subvention principale.	

RAPPORT FINAL		
Ma subvention de la relève professorale est terminée depuis plus d'un an. Quand devrais-je rédiger le rapport final ?	<p>Le rapport final est accessible 6 mois après la fin officielle de votre subvention. Vous recevrez un avis dans votre portfolio FRQnet vous invitant à le compléter.</p> <p><b>La remise d'un rapport final est obligatoire. Le non-respect de cette dernière étape vous rend non admissible à recevoir du nouveau financement dans le cadre de tous les programmes et bourses du FRQ.</b></p>	Mai 2024
Mon rapport final m'a été retourné pour correction. Pourquoi ?	<p>Les rapports finaux sont souvent retournés dans la majorité des cas, car il manque des informations importantes sur les stratégies de transferts de connaissance : (publications, milieu de la recherche, milieu pratique, grand public. L'autre erreur fréquente est un manque de concordance entre les différentes sections du formulaire.</p> <p>Les données recueillies dans ces rapports sont utilisées afin d'offrir des programmes de subvention qui répondent mieux aux besoins de l'écosystème de la recherche. De là l'importance d'y indiquer toutes les retombées que votre projet a obtenues.</p>	Mai 2024
Mon premier versement est bloqué que dois-je faire?	<p>Il existe principalement trois raisons pour laquelle votre 1<sup>er</sup> versement est bloqué :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Votre financement est conditionnel à l'octroi - voir les détails dans l'annexe de votre lettre d'annonce.</li> <li>2- Vous n'avez pas encore transmis votre déclaration en lien avec la mitigation des impacts environnementaux.</li> <li>3- Vous avez un rapport final lié à une bourse ou une subvention FRQ en défaut (art.7.2 de RGC).</li> </ol>	Mai 2024